

Développement d'une stratégie opérationnelle dans chacun des 3 blocs géographiques prioritaires

Proposition de cadre logique générique

(Préparation des travaux des experts / Yaoundé / 16-17 décembre 2019)

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Impact Dans et autour des aires protégées situées au sein du bloc prioritaire considéré, la collaboration des services sécuritaires des Etats concernés, l'efficacité des stratégies de lutte anti-braconnage, et l'implication concrète des services administratifs pertinents et des parties prenantes associées au secteur de l'élevage, permettent de réduire l'impact des groupes armés, de sécuriser les populations riveraines, de protéger la faune, et de développer un cadre légal incitatif pour une gestion durable et équitable des pratiques de transhumance.	Nombre d'incidents liés aux groupes armés				
	Densité des espèces emblématiques de la grande faune dans les aires protégées				
	Revenus publics liés à l'encadrement formel de l'élevage et de la transhumance (fiscalité ou autres formes de contributions)				
Résultat 1. Un cadre juridique bilatéral clair et précis permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales	I11. Un accord bilatéral entre le Nigeria et le Cameroun est négocié/signé	Un Draft d'accord Existe et est en cours de discussions entre les parties	Signature de l'Accord	Documents signés	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par un joint statement
	I12. Un accord Bi et Tri-latéral est signé entre le Cameroun, RCA et Tchad	Documents d'accord existe	Documents signés par l'ensemble des parties	Documents signés par l'ensemble des parties	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par un joint statement
	I13. Révision de l'accord du Bassin du Lac Tchad sur la transhumance	Documents d'accord signé existe	Documents d'accord révisé	Documents signés par l'ensemble des parties	Volonté politique

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mtigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Produit 11. Accords transfrontaliers négociés et signés	I111. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations : pour la LAB Pour la transhumance				
	I112. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations la transhumance				
	I113. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations du Commerce				
	I114. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter la Cooperation juridique				
Activité 1	Description de l'activité – Moyens à mettre en œuvre – Coûts				
Activité 1	Description de l'activité – Moyens à mettre en œuvre – Coûts				
Produit 12. Protocoles techniques bilatéraux opérationnels (armée, intérieur (police), justice)	I121.				
	I122.				
Activité 12	Négociations techniques				
Activité 12	Modalités de financement précisées (rubriques et montants à la charge du budget des Etats / rubriques et montants à la charge PTF)				
Résultat 2. Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires des aires protégées transfrontalières concernées, en articulation avec les dispositions des accords transfrontaliers (produit 11) et des protocoles techniques opérationnels (produit 12)	I21.				
	I22.				
Produit 21. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (compétences et capacités des gestionnaires)	I211.				
	I212.				
Activité 2					

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Activité 21					
Produit 2.2. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (statut administratif précis, transparent et public, intégrité territoriale, absence de conflits de chevauchements)	I221.				
	I222.				
Activité 22					
Activité 23					
Produit 23. Un cadre de collaboration multilatéral adéquat produit en rends disponibles les informations de renseignement nécessaires à une stratégie de LAB efficace (<i>early warning</i> , satellite, réseaux d'informations...)	I221.				
	I222.				
Activité 23					
Activité 23					

Résultat 3. Les activités de transhumance sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)	I31.				
	I32.				
Produit 31. Le cadre réglementaire et administratif de la transhumance est clarifié à chaque niveau de pouvoir pertinent (local, national, sous-régional) et est rendu exécutoire et	I311.				
	I312.				

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
opérationnel					
	Activité 31	Collaborations avec les Ministères de l'agriculture, de l'élevage et de l'économie – Collaborations avec les autorités locales			
	Activité 31	Enregistrement des cheptels et fiscalisation des mouvements			
	Activité 31	Traçage et réhabilitation des corridors autorisés pour la transhumance			
Produit 32. Les dynamiques de transhumance sont gérées dans un cadre économique incitatif équitable		I321.			
		I322.			
	Activité 31	Consolidation du rendement économique de la transhumance formelle et enregistrée			
	Activité 31	Intensification sur site à travers des mécanismes innovants			
Produit 33. Un système régional de monitoring des activités de transhumance mis en place entre les Etats et les régions concernées, en concertation avec les gestionnaires d'aires protégées et avec les parties prenantes du secteur permet une gestion active des mouvements des cheptels (anticipation, gestion concertée des crises)		I321.			
		I322.			
	Activité 31				
	Activité 31				
Résultat 4. La stratégie d'information / communication sur les aires protégées dans le bloc prioritaire considéré est articulée à une stratégie COM concertée à l'échelle régionale qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d'Afrique centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des		I41.			
		I42.			

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mtigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
initiatives globales pertinentes					
Produit 41. Contributions à une stratégie de communication « grand public »	I411.				
	I412.				
Activité 41					
Activité 42					
Produit 42. Contributions à la formulation de documents techniques de lobbying à l'attention des initiatives globales pertinentes	I421.				
	I422.				
Activité 43					
Activité 44					